

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 22 juin 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2023

Compte rendu affiché le 29 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 18

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Fabrice BONNET.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, LOISON Thierry, DELORME Marie-Joëlle, SERAILLE Marielle, LOTISSIER Marc, RAYNARD Gilles, CHALON Gwendoline, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaire : GAYET Véronique.

Membres excusés : PERALDO Yves (pouvoir à GRAZIOLI Jean-Pierre), GIRAUD Alain (pouvoir à Lotissier Marc), LOTISSIER Isabelle.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Messieurs Alain GIRAUD et Yves PERALDO et Madame Isabelle LOTISSIER et donne lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h15.

Le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Fabrice BONNET.

- **Présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par le Cabinet LATITUDE,**

Monsieur le Maire annonce la réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme le jeudi 29 juin 2023. Madame Laurence FOREL du Cabinet LATITUDE, présente les modifications apportées suite aux remarques formulées par les services de l'Etat sur la consommation trop importante d'espaces du précédent projet. Il fait donc rebattre les axes du PADD et tendre vers une réduction de consommation d'espaces naturels de 6,6 hectares sur les extensions des secteurs à urbaniser.

Elle rappelle les différents zonages et leur destination : Ua : secteur historique multifonctionnel, A : zones agricoles, NL : Loisirs...et présente les STECAL, des zones d'activités spécifiques situées en zone naturelle ou agricole.

Le document reprend la protection des zones naturelles et zones humides, les corridors d'intérêt écologiques, les alignements d'arbres et haies, mais aussi les risques géologiques.

Le périmètre de protection des commerces est présenté et commenté, ainsi que les emplacements réservés pour des aménagements de voirie, mode doux, espaces publics.

Les possibilités de changements de destination des bâtiments agricoles sont expliquées avec le passage en CDPENAF (La Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers chargée de la lutte contre l'artificialisation des terres agricoles).

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui permettent de définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives pour un secteur concerneront l'extension de la zone artisanale de la Croix Grand Borne, le secteur de la Madone (avec 53 logements prévus), de la Croix Blanche et de Montchourier. Au total les OAP, permettront l'aménagement d'environ 80 logements, avec une densité de 25,3 logements par hectare.

En terme de « dents creuses » ou division parcellaire, la capacité théorique du PLU en termes de création de logements seront les suivantes :

En zone Ua : 12 logements, en zone Ub, 25 logements sur un hectare, pour les OAP : 80 logements, et dans les zones fermées AU : 25 logements. Soit 5,5 hectares et un potentiel de 140 logements. Tout cela en respect des directives du SCOT.

Sur ce point, et depuis son approbation, 171 logements ont été construits ou seront aménagés entre 2017 et 2035, soit 17,27 logements par an (le SCOT fixant un maximum de 20 logements par an).

La loi climat et résilience est appliquée en terme de consommation foncière.

Monsieur le Maire remercie Madame Laurence FOREL pour cette présentation très complète et extrêmement claire.

Il propose au Conseil Municipal de débattre sur les points présentés : il remarque la part importante laissée à l'activité agricole, et le respect de la loi qui demande une densification des constructions avec un objectif de 25 logements à l'hectare.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, valide le document de présentation du PLU.

- **Contournement Nord : Présentation de l'avant-projet,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour la présentation de l'étude réalisée par le bureau d'études REALITE pour l'aménagement du contournement nord de la Commune.

Il annonce une aide financière du Département qui pourraient être d'un million d'euros pour les travaux. Une première rencontre doit avoir lieu avec la CCDML pour la présentation de ce projet.

Au tracé de la voie (d'une largeur de 6,20 m), une voie verte est ajoutée. L'emprise sur les terrains agricoles sera effectuée sur la partie droite de la route en direction de la Bourdelière à la demande du propriétaire concerné et est moins importante que prévue. La voie verte est prévue pour faire un bouclage avec les pistes cyclables du Bourg. Des études complémentaires par les bureaux d'études REALITE et SAGE Environnement sont donc nécessaires pour la prolongation de cette voie verte sur la RD4 entre Le Château de la Bourdelière et le Giratoire de la Croix Sopha mais aussi sur la RD 81 de la ZA de la Croix Grand Borne jusqu'aux locaux de l'ALSH. Les montants respectifs de ces études complémentaires sont de 6 640 € HT et 3 625 € HT.

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI demande si une largeur de 3 mètres pour la voie verte est une norme car cela semble très important. Monsieur le Maire indique que les emprises seront de 11 000 m² (inférieures aux prévisions). Le projet sera présenté aux propriétaires concernés par les potentielles acquisitions.

Le budget de ces travaux serait de 2 300 000 € HT environ, y compris les études et la maîtrise d'œuvre.

Les acquisitions et la modification des réseaux existants ne sont pas compris dans cette estimation.

Après avoir débattu, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour continuer les études sur ce projet : Votants : 17 – Oui : 13- Non : 0 – Abstention : 4.

Il présente aussi à la validation des devis complémentaires suivants :

REALITE : 6 640 € HT et SAGE Environnement : 3 625 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité les devis présentés (Votants : 17 – Oui : 17- Non : 0 – Abstention : 0).

- **PUMPTRACK : avant-projet,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il expose que le dossier avance bien avec la participation d'un comité de pilotage comprenant les professeurs du Collège. L'estimation des travaux est pour l'instant de 82 000 € HT. Il présente la future réalisation avec une piste de 70 mètres de long en enrobé. Les travaux devraient durer un mois et demi.

- **Présentation de l'organisation du Comice 2023 (7-8-9-10 juillet 2023),**

Le Comice des 4 Cantons est une manifestation d'importance pour la Commune avec un rayonnement sur tout le territoire. Cette année encore seront organisées des expositions agricoles, touristiques, économiques, artisanales et culturelles, tout pour que cette édition soit un Comice de grande qualité.

Monsieur le Maire remercie les élus investis dans l'organisation. Monsieur Ludovic CARRET et Gilles RAYNARD interviennent afin de présenter l'organisation en détail. L'installation commencera le lundi 3 juillet avec les bénévoles sur les différents sites du centre-bourg. Plus de 130 bovins sont inscrits pour le lait et 50 vaches de la race blonde d'Aquitaine pour un concours inter-régional, les concours agricoles seront de très bon niveau.

L'espace Juge Pascal sera investi pour le salon des arts et du livre, la rue du 19 mars par le salon de la création avec plus de 17 exposants.

La Place du marché aux veaux et la Halle seront investies par les expositions artisanales mais aussi de matériel agricole.

Monsieur le Maire annonce que la Commune offrira le vin d'honneur du samedi midi.

- **Aménagement de la maison BROUILLY et annexe,**

Monsieur le Maire expose que la Maison Brouilly est désormais la propriété de la Commune. Il faut désormais réfléchir à son aménagement pour accueillir l'Office du Tourisme à l'étage mais aussi comment transformer le garage en bureau pour l'ASVP. Sur ce point, la Commune pourrait bénéficier d'une aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 40 % des travaux. Il faut aussi voir l'éventuelle possibilité d'aménagement de l'appartement contigu afin d'agrandir l'espace dédié à l'Office du Tourisme. Les commissions bâtiment et commerce vont travailler sur ce sujet

- **Proposition loyer locaux Espace Juge Pascal pour la Fondation ARHM,**

Monsieur le Maire rappelle que la Fondation ARHM prendra les locaux en l'état. Il propose un loyer de 2 200 euros par trimestre (pour 140 m2).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette location de 140 m2 de locaux au deuxième étage de l'Espace Juge Pascal, pour un montant de 2 200 euros par trimestre. Après en avoir délibéré, le Conseil valide cette proposition à l'unanimité (Votants : 17 – Oui : 17- Non : 0 – Abstention : 0).

- **Réfection plafond et éclairage mairie,**

Monsieur Roger MAZARD présente des devis pour la réfection des plafonds de la mairie (secrétariat et salle des élus) :

Entreprise Frédéric SERAILLE pour des interventions en peinture et dalle pour un montant de 3 678.04 € TTC

Entreprise Technic's Elec Services pour la pose de pavés led pour un montant de 2 852.30 € TTC.

Madame Marielle SERAILLE quitte la séance avant le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide les devis présentés à l'unanimité (Votants : 16 – Oui : 16- Non : 0 –Abstention : 0).

Retour de Madame Marielle SERAILLE.

Il présente également un devis d'ORANGE pour la téléphonie de la Mairie. Actuellement sur le réseau câblé de l'EPARI, cette installation ne sera plus fonctionnelle fin octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le devis d'ORANGE pour le passage à la fibre, à l'unanimité (Votants : 17 – Oui : 17- Non : 0 –Abstention : 0).

- **Installation de Me Marie ALLUT (avocate),**

Monsieur le Maire présente la demande de locaux de Maître Marie ALLUT, avocate au bureau de Lyon et nouvelle habitante de la Commune. Il propose que le bureau situé dans la Maison Dussud (ex-bureau de Madame PERRIN-BALANCA, Orthophoniste) lui soit proposé pour un montant de loyer souhaité par la future locataire de 150 euros et 50 euros de charges.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal ne souhaite pas valider la proposition de Madame ALLUT et valide un loyer de 200 euros et 50 euros de charges pour un an, puis un loyer de 340 euros et 50 euros de charges.

- **Validation de convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'OPAC pour la résidence Montée de la Galène,**

Monsieur le Maire présente un projet de convention avec l'OPAC du Rhône pour une maîtrise d'ouvrage unique pour la construction de la résidence Montée de la Galène.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide cette convention.

- **Travaux des commissions,**

Madame Yvette BRETONNIER annonce une ouverture de la classe maternelle pour la rentrée 2023-2024 à l'Ecole Publique Antoine BOIRON. Il est donc nécessaire de créer un poste d'ASTEM qui interviendra sur le temps scolaire et pour la garderie du midi et du soir, mais aussi de modifier le temps de travail des personnels intervenants à l'Ecole Publique (temps scolaire et garderie). Après en

avoir débattu, le Conseil Municipal valide ces propositions de création de poste et d'augmentation de temps de travail.

Elle annonce également le départ de Madame COZLIN-DELETRAZ de poste d'enseignante et de directrice et l'arrivée de Mme Péroline TRIPARD.

Monsieur Yvan SIMON présente un devis de la société AXIMA pour la réalisation d'un ralentisseur rue Cour Denis d'un montant 9 980 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce devis par un vote : Votants : 17 – Oui : 17- Non : 0 – Abstention : 0.

Il annonce la fin des travaux du Centre Technique Municipal.

Monsieur Ludovic CARRET annonce une modification des horaires de la déchetterie à compter du 1^{er} octobre 2023 et la mise en place de badge d'entrée pour les usagers.

Madame Odile VERMARE rend compte de la très belle animation du marché de Pentecôte avec 20 paniers garnis offerts par les commerçants. Elle remercie la commission et Marielle SERAILLE pour leur aide.

Monsieur Thierry LOISON expose que les bâches de présentation des commerces ont été installées rue Cour Denis devant le chantier de construction. Il rend compte de deux réunions économie en CCMDL pour la mise en place de nouvelles aides pour les commerces et activités artisanales.

Monsieur Fabrice BONNET expose que le marché aux veaux compte 75 veaux en moyenne mais que si les effectifs sont en baisse, la dynamique des prix reste très intéressante pour les éleveurs-apporteurs. L'association pour la promotion du marché aux veaux sera présente avec un stand au Comice.

Madame Sandrine BOINON remercie les élus pour la rédaction de texte pour la lettre d'information et souligne le vrai travail d'équipe effectué pour cette publication.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire annonce la venue de Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes au marché le lundi 26 juin 2023. Il recevra également Madame la sous-préfète du Rhône-sud pour présenter la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Pierre Varliette over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET', 'R.F.', and '69930 *'. The signature is written in a cursive style.

Pierre VARLIETTE